

## Réponse aux questions du livre vert de la Commission Européenne

### Question n° 1

#### **1.1 Pensez-vous qu'il faille prêter davantage attention au maintien, à l'équilibre et au renforcement des services rendus par les forêts?**

*OUI, bien évidemment. D'une part, les besoins se développent dans tous les domaines (services, eau, bois, biodiversité, accueil du public...), d'autre part, les produits de la forêt sont renouvelables. Cela leur donne un intérêt fort.*

#### **1.2 Dans l'affirmative, doit-on agir au niveau de l'UE, au niveau national ou à un autre niveau?**

*Utiliser pleinement le principe de subsidiarité : le cadre européen doit rester le niveau de la construction commune à partir d'un diagnostic partagé, notamment sur le changement climatique. Les Etats constituent le niveau de la mise en application et de la gestion de la concurrence entre les usages.*

#### **1.3 Comment faut-il procéder ?**

*L'UE doit peser sur les négociations internationales pour que le rôle de la forêt en matière de stockage du carbone, de sources d'énergie renouvelable, de fourniture de biens et services... soit reconnu,*

*Il lui appartient, dans ses orientations, de veiller à l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt, en ne favorisant pas l'une par rapport à l'autre, notamment la fonction environnementale.*

*En matière financière, outre la garantie d'une réelle accessibilité des actions sylvicoles au FEADER, souvent théorique du fait de l'empilement des conditions à remplir, il importe que l'UE pose le cadre européen d'un fonds d'intervention forestière à mettre en place dans chaque EM.*

### Question n° 2

#### **2.1 Dans quelle mesure les forêts et le secteur forestier de l'UE sont-ils prêts à faire face à la nature et à l'ampleur des problèmes que pose le changement climatique?**

*Personne n'est prêt à faire face à une crise dont on ignore largement l'ampleur et les conséquences, même si les forestiers essaient d'anticiper en adoptant des itinéraires sylvicoles à moindre risque et à moindre frais leur permettant de bénéficier des fonctionnalités d'une forêt durable.*

*La problématique doit être déclinée sur trois niveaux :*

- problèmes phytosanitaires pour lesquels l'UE doit jouer un rôle clef du fait du caractère transfrontalier des attaques.*
- problèmes de sylviculture et de gestion pour lesquels les EM sont les mieux placés.*
- problèmes de capacité du secteur de la transformation du bois à absorber un surcroît de produits issus d'une sylviculture plus dynamique. L'UE doit être ici moteur pour la promotion de l'utilisation du matériau bois. La question des feuillus, majoritaire en France, se pose avec acuité, moins demandés par le marché, ils sont particulièrement sensibles aux dérèglements climatiques...*

#### **2.2 Certaines régions particulières, certains pays sont-ils davantage exposés/vulnérables aux effets du changement climatique? Quelles sources d'information consulteriez-vous pour fonder votre réponse?**

*En France, les régions méditerranéennes sont unanimement considérées comme les "vigies du changement climatique".*

#### **2.3 Considérez-vous comme nécessaire que l'UE adopte rapidement des mesures pour garantir la continuité des fonctions exercées par les forêts ?**

*Trois types de mesure : Orientations à l'échelle européenne, notamment sur les conséquences du changement climatique des zones boréales aux zones méditerranéennes, cofinancement des travaux d'adaptation des forêts, définition du cadre juridique d'un fonds d'intervention forestière (cf. 1.3).*

## **2.4 Quelle valeur ajoutée l'UE pourrait-elle apporter aux efforts consentis par les EM?**

*Il est essentiel que l'UE favorise la création d'un fonds d'intervention forestière en fixant rapidement un cadre juridique adapté, déclinable dans chacun des EM. La création d'un tel fonds peut seul constituer la réponse aux problèmes majeurs d'adaptation et de renouvellement des différentes forêts européennes face au changement climatique.*

*En outre, l'apport de l'UE devrait être de :*

- rendre les résultats de la recherche plus accessibles, notamment aux gestionnaires forestiers.*
- développer la recherche développement plutôt que de concentrer ses financements pour la recherche à des maxi-programmes de plus en plus inaccessibles pour les petites équipes.*
- organiser et financer le réseau européen d'observation de la santé des forêts.*
- promouvoir une approche coordonnée des pays du sud de l'Europe, par exemple en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêts :*
  - insister sur l'importance de la prévention,*
  - favoriser la mise en place de réponses pérennes à l'entretien des équipements de sécurité (par exemple pâturage sur les pare-feux),*
  - favoriser la mutualisation des bonnes pratiques,*
  - favoriser la mutualisation des matériels.*

### Question n° 3

#### **3.1 Estimez-vous que les politiques de l'UE et des EM sont suffisantes pour permettre à l'UE de contribuer à la protection des forêts, notamment en les préparant au changement climatique et en préservant leur biodiversité?**

*NON : les politiques européennes mettent trop l'accent sur les politiques environnementales, au détriment de la gestion durable.*

*Par exemple, Natura 2000 (20% des forêts françaises) contribue peut-être à la protection de milieux mais pas à l'adaptation aux changements climatiques, ni à la valorisation économique donc pas à la gestion durable équilibrée et réactive vis-à-vis des perturbations. L'évaluation des incidences constitue, en matière forestière, un outil pour l'abandon de la gestion et non pas pour la gestion durable.*

*Par ailleurs, les financements européens consacrés à la forêt et la filière sont faibles : le livre vert nous indique benoîtement que la principale source de financement des mesures forestières est le règlement sur le développement rural. Son accès étant de plus en plus barré par le quintuple effet de la concurrence des enveloppes agricoles, des exigences européennes, nationales et régionales et de celles de l'ASP, il n'est pas étonnant que cette affirmation permette de douter de la valeur des financements forestiers européens.*

#### **3.2 Dans quel domaine, le cas échéant, estimez-vous que des mesures supplémentaires doivent être prises? Ces mesures doivent-elles s'inscrire dans le cadre d'action donné ou doivent-elles être prises indépendamment?**

*Pas de mesures autres que des incitations financières ou fiscales aux itinéraires d'adaptation. Les mesures contraignantes produisent un effet inverse d'abandon de la gestion et ne peuvent pas accompagner et anticiper les adaptations forestières.*

*Un réel effort doit être fait pour que les mécanismes de financement de la captation du carbone atmosphérique puissent fonctionner au profit de la seule vraie pompe qu'est la forêt. Faire rentrer la forêt dans le jeu des acteurs du marché des crédits carbone en adossant le cahier des charges de la séquestration éligible à la certification de la gestion durable, permettrait de faire d'une pierre deux coups : apporter les financements indispensables pour faire face au changement climatique et renforcer les opérations de gestion, au profit de l'activité économique et de l'emploi en milieu rural.*

### Question n° 4

#### **4.1 Comment pourrait-on actualiser la mise en oeuvre pratique de la gestion forestière durable de manière à maintenir les fonctions de production et de protection des forêts et la viabilité globale du secteur forestier tout en renforçant la résilience des forêts de l'UE face au changement climatique et à la perte de biodiversité?**

*Face au changement climatique, à la perte de biodiversité et d'une façon générale, le secteur forestier demande un triple mouvement coordonné :*

- *Favoriser l'écoulement des produits bois permettrait de diminuer le stock sur pied et de renforcer la gestion forestière. L'utilisation du bois matériau, dans tous ses états, doit être facilitée et renforcée.*
- *Il s'agit bien évidemment d'utiliser les bois de l'UE si l'on veut avoir un effet sur les forêts de l'Union. Il faut constater cette distorsion de plus en plus forte entre le bois, qui a le vent en poupe du fait de ses grandes qualités propres, et la forêt, de plus en plus en déshérence, en réserve, qui croule sous son propre bois. Le bois n'est bon que quand il vient d'ailleurs ! C'est une réalité de plus en plus évidente.*
- *Assurer une animation et une formation*
- *locale pour que la forêt privée dispersée et certaines forêts des collectivités, détentrices de la grande majorité de la ressource, entre réellement en production.*

*Il faut donc pousser et tirer pour entrer en gestion...*

#### **4.2 Quelles sont les mesures nécessaires pour garantir la préservation de la diversité du patrimoine génétique du matériel forestier de reproduction et l'adaptation de ce patrimoine au changement climatique?**

*Il faut d'abord sauver le secteur des pépinières, en grande difficultés, du moins en France, garant des possibilités de plantation, donc de diversification de la ressource génétique. Cela conduit à envisager de reprendre des politiques d'aides au reboisement où le contrôle des provenances pourrait s'appuyer sur des recommandations issues de protocoles généralisés de comparaison des provenances à l'échelle de l'aire de l'essence afin de conseiller au mieux les sylviculteurs.*

*Par ailleurs, favoriser la régénération naturelle des peuplements résilients permettrait de sélectionner des individus résistants.*

*Enfin, évitons de nouvelles mesures contraignantes en matière de graines et plants et investissons prioritairement dans la formation –information – recherche et la sensibilisation. Les réglementations actuelles doivent être adaptées aux changements globaux.*

Question n° 5

**Si l'on considère les différents niveaux d'action pertinents, les informations dont on dispose actuellement au sujet des forêts permettent-elles d'évaluer, avec la rigueur et la cohérence nécessaires:**

- **la santé et l'état des forêts de l'UE ?**
- **leur potentiel de production ?**
- **leur bilan carbone ?**
- **leurs fonctions de protection (sols, eau, régulation du climat, biodiversité) ?**
- **les services rendus à la société et leur fonction sociale ?**
- **la viabilité globale de la foresterie ?**

**Si tel n'est pas le cas, quelles sont les mesures d'amélioration à prendre ?**

**Les efforts d'harmonisation de la collecte des données sont-ils suffisants ?**

**Que peut faire l'UE pour développer davantage et/ou renforcer les systèmes d'information sur les forêts ?**

*La fonction de production de la forêt est globalement bien suivie.*

*Les fonctions de protection ne sont par contre pas quantifiées régulièrement, ce qui incite souvent à des mesures de protection surdimensionnées, l'exemple de la généralisation de l'obligation de l'évaluation des incidences aux plans de gestion forestiers en étant l'illustration.*

*Les services rendus par la forêt font l'objet de divers travaux de recherche mais nous sommes bien loin de pouvoir disposer d'informations régulières.*

*D'une façon générale, un rapprochement accéléré des systèmes de collectes et de traitement de l'information au niveau européen serait souhaitable.*

*Bon à savoir : La télédétection, couplée aux SIG forestiers, calibrée et complétée par des échantillonnages sur le terrain, permet à moindre coût d'évaluer ou de compléter l'évaluation DSF de l'état de santé des forêts sur des grandes surfaces, leur vitalité (niveau d'activité photosynthétique, flux et bilans carbone, Par ailleurs, la télédétection permet aussi de disposer d'informations générales et parcellaires sur les évènements naturels ou liés à la gestion ; couplée avec les couches de données cadastrales, elle permet le ciblage d'informations et d'opérations de développement et d'adaptation des forêts concourant aux programmes nationaux et européens.*